

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre des opérations de développement social urbain de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, il est prévu d'engager une opération de requalification des espaces extérieurs du quartier Mont Blanc.

Pour mener à bien ce projet, un marché de maîtrise d'oeuvre serait confié à un architecte ou à un paysagiste associé à un bureau d'études techniques.

Par délibération en date du 20 avril 1998, vous avez approuvé le lancement de cette opération ainsi que la composition de la commission composée comme un jury désignée pour proposer le choix d'un maître d'oeuvre après marchés de définition.

Afin de permettre ce choix, monsieur le vice-président chargé des marchés publics avait autorisé, par décision en date du 17 février 1998, la passation de quatre marchés de définition à l'issue desquels serait désigné un maître d'oeuvre selon la procédure prévue aux articles 314 et 314 bis -8° alinéa- du code des marchés publics.

Par décision en date du 20 juillet 1998, il a également attribué un marché de définition aux quatre groupements suivants :

- Humbert David-Otra,
- Osty-ICC,
- Tanant-ICC,
- Mercier-ESE.

Lors de sa réunion le 3 novembre 1998, la commission composée comme un jury à cet effet a émis un avis favorable pour retenir le groupement Humbert David-Otra, auquel serait confiée une mission de maîtrise d'oeuvre pour un coût de 2 325 870 F HT, soit 2 805 000 F TTC financés par la Communauté urbaine.

Le montant total prévisionnel des travaux est évalué à 18 700 000 F TTC ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 20 avril 1998 ;

Vu les articles 314 et 314 bis -8° alinéa- du code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission composée comme un jury en date du 3 novembre 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la proposition de la commission composée comme un jury pour retenir le groupement Humbert David-Otra.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à passer avec le groupement Humbert David-Otra pour un montant de 2 325 870 F HT, soit 2 805 000 F TTC.

**3° - La dépense** sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 231 510 - fonction 66 - opération 0056.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,